

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

SG n° 93.005

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 19 Janvier à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

11 Janvier 1993

DATE D'AFFICHAGE

11 Janvier 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mme PARROU, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme MONTRON par M. LE GUEUT
Mme PELTIER par M. QUENTIN

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO et BARRIERE

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 30

OBJET : EXTENSION DU PORT : Lancement d'appel d'offres

VOTE : 2 Abstentions - Unanimité des suffrages exprimés

Par délibération en date du 17 Décembre 1992, déposée en Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 23 Décembre 1992, le Conseil Municipal a décidé de solder le marché de terrassement-digues conclu avec le groupement d'entreprises DAVID-MAGNE-PITTEL, représenté par son mandataire l'Entreprise DAVID.

Le montant prévisionnel des travaux d'extension proprement dit approuvé par le Conseil Municipal le 22 Avril 1991 était de 26.500.000 F HT, ainsi réparti :

- dragage	3.800.000 F
- digue-terrassement	22.700.000 F

Après ouverture des plis, il avait été porté à la connaissance du Conseil Municipal un coût de 20.378.602 F HT ainsi décomposé :

- dragage	3.335.000 F
- digue-terrassement....	17.043.602 F

Au titre de l'amélioration de la qualité des eaux de baignade, le Conseil Municipal a approuvé le 1er Juin 1992, un avenant au marché digue-terrassement pour 850.000 F HT portant ainsi le montant des travaux d'extension à 21.228.602 F.

Le coût des travaux d'extension payés au titre des marchés l'un achevé, l'autre soldé, est de 18.867.280 F ainsi répartis :

- Dragage	: 3.000.000 francs
- Dignes terrassement	: 15.867.280 francs

Toutefois, les travaux d'extension du port ne sont pas terminés, il reste en particulier :

- l'achèvement du déroctage des bassins et du chenal, et le remblaiement du terre plein Nord

- l'achèvement des digues comportant notamment :

- . élargissement digue Est
- . remblai
- . protection extérieure enrochement
- . habillage intérieur et côté plage des digues
- . murs de couronnement

- la mise en place des pieux pour pontons

La Direction Départementale de l'Equipement, maître d'oeuvre, a estimé ces travaux restant à réaliser à 18.514.220 F HT, ce qui porterait le montant des travaux d'extension du port à 37.554.000 F ainsi répartis :

- marchés achevés	18.867.280 F
- nouvelle estimation....	18.514.220 F
- dragage complémentaire..	172.500 F

Il est à noter que dans cette somme sont inclus les coûts des mesures compensatoires de reconstitution de la plage pour 3.000.000 francs.

L'écart entre les coûts prévus 24.228.602 (21.228.602 + 3.000.000) et l'estimation actuelle 37.554.000 soit 13.325.389 peut

être ainsi justifié :

- mise au point du marché et ajustement technique de l'offre de base, amélioration de l'esthétique des ouvrages	+ 229.466
- contraintes techniques apparues lors des travaux de la 1ère tranche (poche de vase - commission nautique).....	+ 3.707.309
- augmentation du volume des matériaux à passer au brise roches 77.575 m³	+ 5.534.677
- provision pour aléas 9,3 % du montant du marché prévu	+ 1.581.437
- apport de tout-venant calcaire pour cavaliers liés au brise roche systématique	+ 1.120.000
- dragage complémentaire	+ 172.500
- mise en place d'une 2ème installation de chantier	+ 980.000
<hr/>	
TOTAL	13.325.389

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le lancement d'un nouvel appel d'offres pour l'achèvement des travaux d'extension du port selon les modalités suivantes :

- . appel d'offres ouvert
- . délai de consultation : 52 jours pouvant être ramenés à 36 jours (après envoi d'un avis de préinformation)
- . délai de validité des offres : 120 jours
- . les travaux comporteront deux phases :

1/ Achèvement du bassin Nord et mise en place des pieux

2/ Achèvement de l'ensemble des travaux dans un délai de 1 an

. estimation des travaux contenus dans l'appel d'offres à 18.514.220 francs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur

- APRES en avoir délibéré

D E C I D E

- d'engager une nouvelle consultation d'entreprises selon les modalités proposées par la D.D.E. telles qu'évoquées ci-dessus. Cette consultation sera conduite par la S.E.M.D.A.S. dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée. Celle-ci coordonnera l'ensemble des procédures spécifiques et réunira notamment la Commission Municipale d'Appel d'Offres en vue du choix des entreprises pour l'achèvement des travaux correspondants sous réserve de l'obtention de l'autorisation préfectorale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 20 Janvier 1993
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général,